Déclaration préalable

Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail

Départementale

4 septembre 2025

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs membres de la FS-SSCT 33,

Même si nous entendons les contraintes de calendrier, ce report de séance nous amène tout de même 6 mois après la tenue de la dernière... 6 longs mois pendant lesquels l'actualité politique s'est emballée et les revendications syndicales avec.

Lundi 1er septembre, dans le Cantal, notre collègue Caroline Grandjean s'est donné la mort. Comme tous les personnels, notre organisation syndicale est sous le choc de ce nouveau drame. Cette collègue a décidé du jour de la rentrée scolaire pour mettre fin à ses jours, après des années d'insultes, de diffamation subie sur son école, et de menaces de mort...

Cette nouvelle tragédie émeut profondément l'ensemble de la profession et bien au-delà. Si l'effroi et la tristesse de cette nouvelle sont bouleversants, la colère du côté de la profession est aussi immense depuis ce drame ! Et des questions se posent : est-ce que toutes les mesures de protection fonctionnelle ont été appliquées ? Notre collègue a-t-elle bénéficié d'un soutien total de l'institution ?

Il est du ressort des Formations Spécialisées de se saisir pleinement en amont de telles situations avant que des drames se produisent. Toute la lumière doit être faite sur le suicide tragique de notre collègue. La formation Spécialisée doit exercer son droit et son devoir d'enquête.

Alors que ce gouvernement continue de maltraiter l'Ecole avec son budget austère et rejeté, en fermant des postes notamment des postes de médecin du travail, de psychologues, d'administratifs, la colère s'organise pour dire « ça suffit ! » Ce nouveau drame rend d'autant plus légitime la résistance de la profession qui exige tous les moyens nécessaires au fonctionnement de l'Ecole avec des conditions d'exercice sereines pour ses personnels.

Alors qu'à Gaza le génocide s'accélère, comment soutenir encore ce budget austéritaire de réduction des dépenses publiques pour augmenter ce budget de guerre ? Le budget de la défense ne prévoit pas moins de 50,5 milliards d'euros en 2025 soit une augmentation de 18 milliards depuis 2017.

Le 15 juillet dernier, le Premier Ministre annonçait à l'inverse la nécessité de faire presque 44 milliards d'euros d'économie avec le projet de suppression de 3000 fonctionnaires, le non remplacement d'un sur trois partant à la retraite (50 000 par an dont 20 000 dans la Fonction Publique d'Etat!), le gel du point d'indice, la suppression de 2 jours fériés, la fin du remboursement à 100% en ALD, la restriction des arrêts maladie, la fin de l'abattement de 10% pour les retraités, la baisse de l'action sociale, la baisse du supplément familial de traitement et autres destructions des acquis sociaux et conditions de travail.

Or des solutions de financement existent, ce n'est qu'une question de choix politique : favoriser les ultra-riches ou bien favoriser les 98% restants, leurs droits à la retraite, à l'assurance chômage, à la santé, à l'éducation !

FO continue de s'opposer à la suppression de l'ISF, à la baisse d'impôts des ultrariches, 63 milliards d'euros par an et 211 milliards d'aides publiques aux grandes entreprises sans contre-partie (chiffres du rapport du Sénat à l'appui), à mettre en regard avec les 44 milliards d'euros d'économie projetés. C'est la politique fiscale et économique de M Macron qui est responsable des déficits. Les services publics et les pauvres ne paieront pas pour cette politique.

Par ailleurs, pour trouver des moyens, il faut également se tourner du côté des subventions à l'Ecole privée, qui, en contradiction totale avec la loi Debré, s'élèvent à une somme comprise entre 12 et 15 milliards d'euros chaque année. FO exige : l'argent public à l'Ecole publique, l'argent privé, à l'Ecole privée !

C'est pour toutes ces raisons que notre fédération appelle à la grève pour s'opposer à ces mesures d'austérité, avec un préavis qui court déjà depuis le 1er septembre jusqu'au 31 décembre, avec une première journée de mobilisation dès le 10 septembre qui en appellera d'autres, jusqu'à satisfaction des revendications !

Comme dans chacune de ses déclarations préalables, FO syndicat internationaliste, continue à dénoncer le génocide à Gaza, toute livraison d'armes à Israel, et demande la mise en place de sanctions internationales contre ce pays.

Dans l'Education Nationale, FO ne cesse de le rappeler, tant qu'il n'y aura pas une augmentation significative de postes et de moyens, jamais nous ne pourrons atteindre nos objectifs d'une Ecole, si ce n'est ambitieuse, au moins qui fonctionne à minima. Les personnels souffrent. Ses élèves avec. Et notre société toute entière qui se construit à travers elle n'est pas en reste.

En cette nouvelle rentrée, notre département doit ainsi composer avec 99 fermetures de classes, pour seulement 51 ouvertures.
Elisabeth Borne ayant affirmé elle-même qu'il manquait l'équivalent de 2500 professeurs pour cette rentrée, conseillant en outre de s'appuyer sur les équipes de remplaçants... Et ce n'est pas une blague ! Doit-on lui rappeler la pénurie de nos équipes, le nombre de journées non remplacées sur l'ensemble du territoire et que cela va en s'empirant au fil des ans... ?!

Concernant l'inclusion scolaire systématique sans moyens. Le projet de circulaire instituant un nouveau « référentiel métier des directeurs d'école » mentionne que le directeur deviendrait le seul recours pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en difficulté ou en situation de handicap, puisque c'est à lui, et uniquement à lui, que reviendrait la responsabilité de « mobiliser les différents dispositifs d'appui pour répondre aux besoins particuliers de chaque élève (PPRE, PAP, APC, soutien renforcé, stages de réussite), […] de solliciter le pôle ressource, notamment le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), […] de mobiliser l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) pour expertiser les situations […] et de se rapprocher du pôle d'appui à la scolarité (PAS) »… Rien que cela !

Tout est dit, un désengagement de l'institution, des IEN, une pression inacceptable sur des personnels laissés seuls dans leur établissement.

Ce point est d'autant plus inquiétant à l'heure où l'inclusion scolaire systématique sans moyens fait des ravages en dégradant dangereusement les conditions de travail des personnels, autant que les conditions d'apprentissages des élèves, et qui plus est de ceux des élèves à besoins particuliers.

A la dernière CAPD du 17 juin, nous apprenions avec consternation que notre département

comptait 1222 élèves notifiés non accompagnés ! La mise en place des PAS envers et contre tous est confirmée au niveau national, ces derniers auront pour finalité de détériorer encore la prise en charge des élèves à besoins particuliers, avec une mutualisation accrue des moyens des prises en charge dites de niveau 1 à la seule charge des enseignants.

Pour illustrer encore le manque de moyens, et à titre d'exemple, le secteur RASED Blanqui à Bordeaux faisait état de 450 demandes de prise en charge sur seulement 8 écoles l'année dernière... Evidemment, toutes les demandes n'ont pas pu être suivies d'effet, sachant par ailleurs que sur ces 450 demandes, on peut imaginer qu'un certain nombre relèverait plus d'un suivi médical que pédagogique.

Entre le manque de moyens humains pour prendre en charge les élèves à besoins particuliers, les effectifs chargés liés aux fermetures de classes, au manque de postes et de remplaçants, toutes les restrictions de droits à temps partiel, à mutation etc… et la nécessité d'augmenter l'âge de départ à la retraite évoquée dans le dernier rapport du COR, FO se demande à quel moment nos dirigeants vont se réveiller quant à la santé de leurs personnels qu'ils envoient droit dans le mur, tout en les maintenant en grandes souffrances le plus longtemps possible… A rebours de la responsabilité de l'employeur concernant la santé et la sécurité des personnels !

Dans le second degré, c'est le parcours différencié « au choix de l'élève » en classe de terminale Bac Pro qui met à mal les collègues. Il devait règlementairement débuter le lundi 26 mai pour se terminer le 4 juillet, nous avons déjà un certain nombre de retours du terrain qui nous confirment ce que nous avions prévu, c'est-à-dire que les personnels sont confrontés à une pagaille organisée !

En effet, certains établissements ont commencé ce parcours « en Y » dès la fin des épreuves d'examens. D'autres ont prévu de l'arrêter dès le 20 juin au lieu du 04 juillet. Dans certains établissements, des collègues se retrouvent en charge de la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur, alors qu'ils n'ont pas eu de classe de Terminale cette année. Les VS (ventilations des services) signées en septembre dernier ne sont parfois plus respectées, bien qu'il n'existe plus d'HSE pour rémunérer les éventuelles heures supplémentaires. Selon les disciplines et les établissements, les emplois du temps sont fortement bouleversés, avec parfois peu de délai de prévenance.

Oui, le constat est déjà là, il y a quasiment autant d'organisations de ce parcours « enY » qu'il y a d'établissements… Autonomie des établissements oblige !

Si l'idée de départ, c'est-à-dire donner davantage de chances de réussite aux élèves qui feraient le choix d'une poursuite d'étude en BTS, pouvait être légitime, les PLP savaient dès le départ que ce n'est pas en 6 semaines de cours « renforcés » (et dans le futur projet plus que 4 semaines) que le fossé existant entre le niveau du Bac Pro et celui nécessaire pour obtenir un BTS, pouvait être comblé !

De plus, force est de constater dans la pratique que l'absentéisme bat des records. En effet, les élèves ayant passé la majorité des épreuves du Bac Pro mi-mai, ils ont alors le sentiment d'être déjà en vacances.

Et n'oublions pas que les enseignants ont toujours le même programme de cours à assurer pour le Bac, alors qu'ils disposent d'un mois de moins. Rappelons que les élèves ont bien perdu 170 heures de cours sur les 3 ans. Le malaise en salle des profs est bien réel et la « bienveillance » envers les personnels annoncée par l'autorité quasiment inexistante.

Souvenons-nous : la réforme Blanquer du Baccalauréat Général et Technologique, qui plaçait les

épreuves au mois de mars, n'a duré qu'une session, parce qu'il y a eu un constat rapide et partagé faisant état de dysfonctionnements majeurs maltraitant les élèves et les enseignants. Nous espérons que vous ferez remonter à La Ministre qu'il en est de même pour cette réforme des LP.

Pour finir, que dire de la réaction de l'institution face aux vagues de chaleur des mois de juin et juillet… 140 fiches SST produites entre le 10 juin et le 7 juillet 2025 ! Aucune réponse sérieuse.

La chaleur peut avoir de graves répercussions sur la santé des personnels et des élèves dans les établissements scolaires. Nos remontées ont fait état dans beaucoup de classes de pics à 35° voire plus.

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère qu'au-delà de 30 °C pour un salarié sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque au-dessus de 30°, un danger au-dessus de 33 °. Pour les adultes et pour les élèves ! Les enfants, notamment ceux âgés de moins de cinq ans, constituent des populations à risque d'accidents graves tels que le coup de chaleur ou la déshydratation rapide. Des décès soudains ne peuvent être exclus !

Le ministère de l'Éducation nationale sur son site, énumère quelques consignes en cas de forte vague de chaleur (vêtements légers, réduction des activités physiques, hydratation régulière). Ceci est notoirement insuffisant : Qui serait responsable en cas de décès soudain dans une salle de classe ? Peut-on encore jouer sur les mots entre « menace diffuse » et « danger grave et imminent » ? Au même titre que les collectivités territoriales, l'Education nationale se doit de protéger les enseignants et les élèves dans ce type de situation.

L'article L4121 du code du travail est formel : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Ces mesures comprennent « des actions de prévention des risques professionnels, le devoir d'informer et de former les employés et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ». Le décret 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur complète les dispositions du chapitre IV, pour le public et le privé ».

Son application a été fixée au 1er juillet 2025. Son but est de renforcer les exigences du code de travail. Il est temps que le Ministère se saisisse sérieusement de ces questions ! C'est pourquoi nous invitons les personnels à rédiger des fiches santé, sécurité au travail, à saisir collectivement la F3SCT, à faire usage de leur droit de retrait. La FNEC FP FO demande la mise à disposition de moyens de protection contre les fortes chaleurs, l'aménagement des horaires de classe, l'intégration des risques liés aux ambiances thermiques au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

La FNEC-FP FO 33 dénonce aussi l'annonce de la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) en avril 2026, qui va entrainer une protection sociale à plusieurs vitesses. En effet, le panier de soin correspondant à une couverture minimaliste, nous obligera à prendre des options complémentaires. De plus, les retraités qui ne bénéficieront pas de la « participation employeur » verront le montant de leur couverture sociale exploser.

C'est la remise en cause de l'un des fondements de notre protection sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle et c'est la fin du principe mutualiste où « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Alors que les personnels, en raison de leurs conditions de travail dégradées tombent malades, sont épuisés, l'Education nationale leur inflige une double peine : la baisse de la prise en charge de leurs

soins d'une part à travers la PSC mais aussi la baisse de la rémunération de leur congé maladie de 10%, sans compter le jour de carence que FO condamne toujours.

La FNEC FP FO revendique :

-L'annulation de ce budget d'austérité avec un refléchage des budgets vers les services publics, et non vers les grands patrons, les actionnaires ou la guerre;
-La création des postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services ;
-L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour rattraper les 28,5% de pouvoir achat perdu depuis 2000 ;
-Le retour à la rémunération à plein traitement du congé maladie et la suppression du jour de carence ;
-L'abrogation de la loi Rilhac et de tous ses textes d'application, dont le projet de circulaire sur le « référentiel métier » !
-La satisfaction des revendications sur la direction d'école (augmentation des décharges, aide administrative statutaire, augmentation indiciaire, allègement des tâches) !
-L'annulation des 5000 fermetures de classes et la création des postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, assurer le remplacement des personnels absents, créer des postes d'enseignants spécialisés !
-La création des postes nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, l'abandon des PAS et de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive !
-Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH !
-Le retrait de la réforme des retraites.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Frédéric Abramson, Aurélie Derumaux, Cindy Garcia, Christophe Grimaux, Coralie Mercier et Patrick Mouras, pour la FNEC FP FO.